



ARRETE MUNICIPAL

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N°2026_143

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2026 fixant à douze le nombre des Administrateurs du C.C.A.S. ;

Vu l'affichage en Mairie du 23 mars au 8 avril ;

Vu la candidature présentée par l'association IMPULSIONS METROPOLE SUD ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Roland FAMIN est nommé Administrateur du Centre Communal d'Action Sociale, en qualité de représentant de l'Association IMPULSIONS METROPOLE SUD, et ce, à compter du 30 avril 2026.

Article 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SECLIN, le 16/04/2026

François-Xavier CADART,



Maire de Seclin

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative